

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

Séance du 30 juin 2017

- en exercice : 39

- présents : Monsieur Mathieu MONTES, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI jusqu'au point n°15, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Céline FREBY, Madame Aline PINEAU, Monsieur Alain DURANDEAU, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Pierre LAPORTE jusqu'au point n°2, Madame Catherine LETELLIER, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Lino FERREIRA, Madame Nathalie MARTINS, Madame Karol POULEN, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Pascal SARAH, Monsieur Amadou CISSE, Madame Catherine MOROT, Monsieur Malik OUADI, Madame Nathalie SOUTINHO.

- excusés représentés : Monsieur François ASENSI, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Olivier GUYON, ayant donné pouvoir à Monsieur El Madani ARDJOUNE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI ayant donné pouvoir à Madame Nicole DUBOÉ à partir du point n°16, Monsieur Pierre LAPORTE ayant donné pouvoir à Monsieur Malik OUADI à partir du point n°3, Madame Nijolé BLANCHARD, ayant donné pouvoir à Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Bernard CHABOUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Monsieur Laurent CHAUVIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN, Madame Fabienne LAURENT, ayant donné pouvoir à Madame Céline FREBY, Madame Gabriella THOMY, ayant donné pouvoir à Madame Aline PINEAU, Monsieur Alexandre BERGH, ayant donné pouvoir à Monsieur Alexis MAZADE, Madame Solenne GUILLAUME, ayant donné pouvoir à Madame Catherine LETELLIER, Monsieur Samir SOUADJI, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain DURANDEAU.

- excusés : Monsieur Bernard CHABOUD à partir du point n°16, Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Cyril LEMOINE, Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.

Monsieur El Madani ARDJOUNE, Adjoint au Maire, Secrétaire de séance

L'an deux mille dix sept, le trente juin à 19h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur Mathieu MONTES, Adjoint au Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur Mathieu MONTES, Adjoint au Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 19h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.--oOo--

Elections sénatoriales du 24 septembre 2017 - Désignation des délégués supplémentaires et des délégués suppléants

Vote à bulletins secrets

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire de Tremblay-en-France en vertu de l'article L 2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le 20 avril 2017 et le 02 juin 2017

ARTICLE UNIQUE.

PREND ACTE, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n°2017-44 du 29 mars 2017 susvisée.

Prend acte Par 35 voix POUR

Vote du compte administratif ville 2016

ARTICLE 1.

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif principal, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessous,

Exécution du budget

CA 2016

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	A	Prévisions budgétaires totales	45 031 876,95	126 061 343,91	171 093 220,86
	B	Titres de recettes émis	19 828 260,40	125 115 650,70	144 943 911,10
	C				
	D	Restes à réaliser	7 534 522,07	0,00	7 534 522,07

Dépenses	E	Autorisations budgétaires totales	45 031 876,95	126 061 343,91	171 093 220,86
	F	Engagements	43 529 059,11	114 312 426,91	157 841 486,02
	G	Mandats émis	16 031 071,94	114 312 426,91	130 343 498,85
	H				
	I=F-G	Dépenses engagées non mandatées	27 497 987,17		
	J=F-G	Dépenses engagées non rattachées		0,00	

Résultat de l'exercice	Solde d'exécution				
	B-G	Excédent	3 797 188,46	10 803 223,79	14 600 412,25
	G-B	Déficit	0,00	0,00	0,00
	Solde des restes à réaliser				
	D-(I+J)	Excédent	0,00	0,00	0,00
(I+J)-D	Déficit	19 963 465,10	0,00	19 963 465,10	

Résultat reporté	001 Solde d'exécution de 2015	8 919 225,89	1 353 807,91	10 273 033,80
	002 Affectat° résultat 2015			

Résultat cumulé	Excédent		12 157 031,70	
	Déficit	-7 247 050,75		
Solde		4 909 980,95		

Résultat d'exécution du budget

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'année	Résultat de clôture
Investissement	8 919 225,89		3 797 188,46	12 716 414,35
Fonctionnement	10 801 012,56	9 447 204,65	10 803 223,79	12 157 031,70
	19 720 238,45	9 447 204,65	14 600 412,25	24 873 446,05

ARTICLE 2.

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

ARTICLE 3.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 4.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ARTICLE 5.

VOTE le compte administratif 2016 de la ville comme mentionné ci-dessus.

à l'unanimité Par 34 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur François ASENSI.)

Approbation du compte de gestion 2016 ville du receveur municipal

ARTICLE 1.

ARRETE les opérations effectuées par le Receveur pour l'exercice 2016, ainsi qu'il suit :

	Résultat 2015	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'année	Intégration des résultats des budgets régie des eaux et assainissement	Résultat de clôture
Investissement	8 691 030,16		3 797 188,46	228 195,73	12 716 414,35
Fonctionnement	9 729 250,33	9 447 204,65	10 803 223,79	1 071 762,23	12 157 031,70
	18 420 280,49	9 447 204,65	14 600 412,25	1 299 957,96	24 873 446,05

ARTICLE 2.

CONSTATE la conformité des écritures de réalisations du Compte de Gestion du Receveur Municipal avec celles du Compte Administratif dressé par le Maire.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Affectation du résultat 2016 du budget principal

ARTICLE 1.

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget ville selon le tableau ci-après.

ARTICLE 2.

PRECISE que ces écritures seront reprises sur le budget 2017 de la ville :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – VILLE AFFECTATION DU RESULTAT 2016 SUR L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement au 31/12/2016	12.157.031,70
Dont Résultat reporté de fonctionnement N-1	1.353.807,91
<i>Affectation au financement de l'investissement (compte 1068 sur le budget principal ville)</i>	<i>7.247.050,75</i>
<i>Affectation du solde créditeur en report à nouveau de fonctionnement (compte 002 sur le budget principal de la ville)</i>	<i>4.909.980,95</i>
<i>Report du résultat d'investissement 2016 en report à nouveau d'investissement (compte 001 sur le budget principal de la ville)</i>	<i>12.716.414,35</i>

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Vote du budget supplémentaire de la ville pour l'exercice 2017

ARTICLE 1.

VOTE, dans les termes annexés à la présente délibération, le budget supplémentaire 2017 de la ville s'équilibrant ainsi :

En fonctionnement

- Dépenses nouvelles	3.702.172,95€
- Virement à la section d'investissement	2.488.893,00€
- Total dépenses de fonctionnement	6.191.065,95€

- Recettes nouvelles	1.281.085,00€
- Résultat reporté N-1	4.909.980,95€
- Total recettes de fonctionnement	6.191.065,95€

En investissement

- Dépenses nouvelles	2.547.875,00€
- Restes à réaliser N-1	27.497.987,17€
- Total dépenses d'investissement	30.045.862,17€

- Recettes nouvelles	58.982,00€
- Restes à réaliser	7.534.522,07€
- Résultat reporté N-1	12.716.414,35€
- Résultat affecté N-1	7.247.050,75€
- Virement de la section de fonctionnement	2.488.893,00€
- Total recettes d'investissement	30.045.862,17€

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 34 voix POUR, 1 abstention (Madame Nathalie SOUTINHO.)

Approbation du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2016 par la Commune et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la Commune

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2016 par la Commune et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la Commune.

ARTICLE 2.

AJOUTE que, compte-tenu de la consommation des réserves foncières, il convient de procéder à leur reconstitution selon les opportunités qui se présentent afin de rendre possible de futures actions ou opérations d'aménagement.

ARTICLE 3.

PRECISE que le document présentant le bilan des opérations immobilières réalisées en 2016 sera annexé au compte administratif retraçant l'exercice 2016. Toute personne qui en fera la demande pourra consulter gratuitement ce document en Mairie ou en obtenir copie à ses frais en un seul exemplaire.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente affaire, et notamment toutes conventions annexes ou complémentaires s'y rapportant.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Approbation d'une convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le Centre Hospitalier Intercommunal Robert-Ballanger et la Ville de Tremblay-en-France pour le maintien du Conseil local de santé mentale de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention à signer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et le Centre Hospitalier intercommunal Robert-Ballanger dont le siège social est situé Boulevard Ballanger 93600 Aulnay-sous-Bois.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Approbation d'une convention de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis, le Centre Communal d'Action Sociale et la commune de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de partenariat à signer avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens 2017 à signer entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la Ville de Tremblay-en-France relatif au programme d'actions en matière d'éducation et de prévention nutritionnelle

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention à signer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Demande de subvention de la ville de Tremblay-en-France auprès du Conseil National pour le Développement du Sport pour la réalisation d'un plateau sportif multisports situé Chemin de la Pissotte à Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la demande de subvention de la Ville de Tremblay-en-France auprès du Centre National pour le Développement du Sport, au titre du plan « Héritage 2024 », pour la réalisation d'un plateau sportif multisports situé Chemin de la Pissotte à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs à signer entre la ville de Tremblay-en-France et l'association SPORT PLAISIR 93

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention pluriannuelle d'objectifs à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association SPORT PLAISIR 93.

ARTICLE 2.

VOTE pour l'exercice 2017 une subvention d'un montant total de 31.000€ à l'Association SPORT PLAISIR 93 dont le siège social est situé 16 avenue Paul Eluard – 93000 BOBIGNY.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention pluriannuelle d'objectifs ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Approbation de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2017-2018-2019-2020 du Théâtre Louis Aragon, "scène conventionnée pour la danse"

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 relative à la scène conventionnée pour la danse, entre l'Etat, le Ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis, la ville de Tremblay-en-France et l'association « Théâtre Louis Aragon » située 24 boulevard de l'Hôtel de ville 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN.)

Approbation du protocole de préfiguration du nouveau programme national de rénovation urbaine relatif aux quartiers prioritaires des villes d'Aulnay-sous-Bois, Sevran, Villepinte et Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le protocole de préfiguration à signer avec l'ANRU, l'Etablissement Public Territorial « Paris - Terres d'Envol », et l'ensemble des parties concernées par les projets de rénovation urbaine des Communes d'Aulnay-sous-Bois, Sevran, Villepinte et Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit protocole ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

Personnel communal - Créations et suppressions de postes

ARTICLE 1.

MODIFIE le tableau des effectifs de la commune de Tremblay-en-France comme suit à compter du 3 juillet 2017 :

<u>GRADE</u>	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>	<u>MOTIF</u>
-1 adjoint technique +1 auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	298 34	297 35	Réussite à concours crèche de la Paix
-1 adjoint technique +1 rédacteur	297 25	296 26	Recrutement référent cimetière
+1 technicien territorial	8	9	Recrutement technicien exploitation des fluides
-1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe +1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	33 90	32 91	Redéploiement d'un poste des foyers pour recrutement d'un poste administratif au sein du secteur de l'Action Social (CCAS Ville)
+1 adjoint administratif	73	74	Suppression d'un poste d'aide à domicile sur le budget du CCAS et Création d'un poste administratif au sein du secteur de l'Action Sociale (CCAS Ville)
+2 adjoints techniques	296	298	Recrutement agents de surveillance de la voie publique
+2 adjoints techniques	298	300	Recrutement agent de surveillance municipale CSU
+1 agent de maîtrise	53	54	Recrutement responsable sécurité Hôtel de ville (poste ouvert sur 2 grades)
+1 technicien territorial	9	10	Recrutement responsable sécurité Hôtel de ville (poste ouvert sur 2 grades)
+1 technicien territorial	10	11	Recrutement technicien bâtiment (recrutement ouvert sur 2 grades)
+1 technicien principal 2 ^{ème} classe	12	13	Recrutement technicien bâtiment (recrutement ouvert sur 2 grades)
+ 4 adjoints d'animation	63	67	Recrutement division jeunesse (poste créé en CT mais emplois à régulariser) animateur vidéo, informateur jeunesse, responsable ALSH, animateur vidéo)
+ 4 auxiliaires de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	35	39	Recrutements dans les crèches

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Personnel communal - Plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

ARTICLE 1.

APPROUVE le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, dans les termes annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2.

AUTORISE à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'organisation des recrutements réservés et la mise en œuvre dudit programme.

ARTICLE 3.

DECIDE d'organiser directement au sein de la Collectivité, les sessions de sélections professionnelles, en présence d'une personnalité qualifiée désignée par le président du Centre de gestion, qui assurera la présidence des commissions de recrutements.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'une convention de mise à disposition d'un personnel communal à l'association de L'Odéon - Scène Jean-Roger Caussimon

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition de l'association de L'Odéon - Scène Jean-Roger Caussimon sise 1 place du bicentenaire de la Révolution Française, 93290 Tremblay-en-France, Monsieur Wadson PHILEMON, adjoint territorial d'animation, à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 3 ans et pour la totalité de son temps de travail, soit 35 heures hebdomadaires.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de mise à disposition dudit personnel communal.

ARTICLE 3.

PRECISE que l'association de L'Odéon - Scène Jean-Roger Caussimon devra à compter de la date effective de mise à disposition de l'agent communal et pendant toute la durée de celle-ci, rembourser la collectivité d'origine des salaires et charges du personnel y afférent selon la quotité de travail défini.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 5.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal de l'exercice en cours conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation des tarifs des sorties payantes familles et jeunesse des maisons des quartiers / centres sociaux et du pôle adolescents

ARTICLE 1.

VOTE la poursuite du travail de prise en compte des facultés contributives des habitants pour l'établissement des tarifs municipaux.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la proposition de tarification portant sur les sorties payantes des maisons de quartiers / centres sociaux et du pôle adolescents fixant la participation des usagers à 25% du coût de la prestation à compter du 1^{er} juillet 2017.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Abrogation de la délibération du conseil municipal n° 2015-144 du 24 septembre 2015 - Fixation des indemnités de fonctions allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués

ARTICLE 1.

ABROGE la délibération du Conseil municipal n° 2015-144 du 24 septembre 2015 portant vote des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués, susvisée.

ARTICLE 2.

FIXE l'indemnité de fonctions allouée à Monsieur le Maire à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

PRECISE que l'indemnité de fonctions allouée à Monsieur le Maire est majorée de 15% en raison de la qualité de la commune de Tremblay-en-France de « commune siège du bureau centralisateur du canton (anciennement dénommée « commune chef-lieu de canton ») ».

ARTICLE 3.

FIXE l'indemnité de fonctions allouée aux Adjoints au Maire, y compris aux Adjoints au Maire de quartier, à 26.0566 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à l'exception du Huitième Adjoint au Maire de quartier.

FIXE l'indemnité de fonctions allouée au Huitième Adjoint au Maire de quartier, eu égard à l'importance et à l'étendue de ses délégations, à 63.2642 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

PRECISE que l'indemnité de fonctions allouée aux Adjoints au Maire, y compris aux Adjoints au Maire de quartier, est majorée de 15% en raison de la qualité de la commune de Tremblay-en-France de « commune siège du bureau centralisateur du canton (anciennement dénommée « commune chef-lieu de canton ») ».

ARTICLE 4.

FIXE l'indemnité de fonctions allouée aux Conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonctions de Monsieur le Maire à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

ARTICLE 5.

ADOpte le principe de la revalorisation systématique des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints au Maire, des Adjoints au Maire de quartier et des Conseillers municipaux délégués

conformément à l'évolution tant de l'indice brut terminal de la fonction publique que de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 7.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Tarif de la taxe de séjour applicable au 1er janvier 2018

ARTICLE 1.

CONFIRME l'instauration de la taxe de séjour selon le régime au réel sur le territoire de la commune de Tremblay-en-France et la période de perception de la taxe du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année, le versement de la taxe de séjour s'effectuant dans les 10 jours qui suivent la fin de chaque semestre civil.

ARTICLE 2.

FIXE le tarif applicable (hors taxe additionnelle départementale de 10 %) à partir du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

Nature de l'hébergement	Tarif
Hôtels, résidences et meublés 5 étoiles; établissements de caractéristiques équivalentes	3.00 €
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles; établissements de caractéristiques équivalentes	2.30 €
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles ; établissements de caractéristiques équivalentes	1.50 €
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles ; établissements de caractéristiques équivalentes	0.90 €
Hôtels, résidences et meublés 1 étoile ; établissements de caractéristiques équivalentes	0.80 €
Hôtels, résidences et meublés non classés ; établissements de caractéristiques équivalentes	0.75 €

ARTICLE 3.

FIXE à 450 € hors taxes et hors charges le montant du loyer soit la nuitée à 15 € hors taxes et hors charges le seuil en dessous duquel sont exonérées de droit les personnes qui occupent des locaux loués et soumis de droit à la taxe, hors exemption déterminée par le Conseil municipal en application de l'article L2333-31 du code général des collectivités locales.

ARTICLE 4.

AUTORISE monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association du Théâtre Louis Aragon au titre de sa participation à l'initiative départementale au festival d'Avignon - Approbation de l'avenant n°2 à la convention générale

ARTICLE 1.

VOTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 euros à l'association du Théâtre Louis Aragon dont le siège social est situé au 24 boulevard de l'hôtel de ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association du Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°2 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN.)

Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Théâtre Louis Aragon au titre de sa participation "3D, Danse, Dehors Dedans" - Approbation de l'avenant n°3 à la convention générale

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2017 une subvention exceptionnelle d'un montant de 27 500€ à l'association du Théâtre Louis Aragon dont le siège social est situé 24 boulevard de l'hôtel de ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à signer entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°3 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN.)

Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association du Théâtre Louis Aragon - Approbation de l'avenant n°4 à la convention générale

ARTICLE 1.

VOTE pour l'année 2017 une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000€ à l'association du Théâtre Louis Aragon dont le siège social est situé 24 boulevard de l'hôtel de ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°4 à la convention générale à signer avec l'association Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°4 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN.)

Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Théâtre Louis Aragon au titre de la réalisation des parcours "écoles primaires" - Approbation de l'avenant n°5 à la convention générale

ARTICLE 1.

VOTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 159 euros (trois mille cent cinquante-neuf euros) à l'association du Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°5 à signer avec l'association Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°5 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN.)

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Théâtre Louis Aragon dans le cadre de l'organisation du concert Divertimento du 16 décembre 2016 - Approbation de l'avenant n°6 à la convention générale

ARTICLE 1.

VOTE une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2017 d'un montant de 1 697.68€ à l'association du Théâtre Louis Aragon dont le siège social est situé 24 boulevard de l'hôtel de ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°6 à la convention générale à signer avec l'association Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°6 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN.)

**Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association
Théâtre Louis Aragon - Approbation de l'avenant n°7 à la convention
d'objectifs**

ARTICLE 1.

VOTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 38 150,21 € (trente-huit mille cent cinquante euros et vingt et un centimes) à l'association du Théâtre Louis Aragon dont le siège social est situé au 24 boulevard de l'Hôtel de ville à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°7 à la convention d'objectifs signée avec l'association Théâtre Louis Aragon.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°7 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN.)

**Estival 2017 - Approbation d'un tarif unique d'entrée à la piscine municipale
Auguste Delaune**

ARTICLE 1.

APPROUVE l'application d'un tarif unique d'entrée à la piscine municipale Auguste Delaune de 1 euro pour les séances proposées les lundis 24 juillet 2017, 31 juillet 2017 et 7 août 2017 de 15h à 20h30.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

**Fixation d'un tarif de location d'une ligne d'eau au sein de la piscine
municipale Auguste Delaune**

ARTICLE 1.

APPROUVE l'instauration d'un tarif de location annuel de 1€ symbolique pour la mise à disposition d'une ligne d'eau au sein de la piscine municipale Auguste Delaune pour chaque personne morale employant des salariés diplômés d'état et disposant de toutes les capacités juridiques requises pour exercer le métier de Maître-nageur sauveteur.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

**Approbation d'un avenant n° 1 à la convention cadre signée entre la commune
de Tremblay-en-France et l'association Terres de France rugby**

ARTICLE 1.

VOTE pour l'exercice 2017 une subvention d'un montant total de 31.000€ à l'Association Terres de France Rugby dont le siège social est situé 1 rue du Berry – 93290 Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 1 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Terres de France Rugby.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 1 à la convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Avenant n°1 à la convention signée avec le ministère de l'économie et des finances pour les agents exerçant leurs fonctions à Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés, l'avenant n°1 à la convention de restauration (EJ N°2201016022) susvisée à signer avec le ministère des finances et de l'économie.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°1 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'un protocole de dépollution à passer avec les sociétés CSF et ICADE Promotion

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le protocole de dépollution à signer avec les sociétés CSF dont le siège est situé à Mondeville (14120) route de Paris et Icade Promotion dont le siège est situé à Paris (75019) 35 rue de la Gare.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit protocole ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation de la convention d'aide à la résidentialisation à passer avec la copropriété Le Bois du Vert-Galant Unité 2

ARTICLE 1.

VOTE, sous réserve des conditions fixées dans la convention annexée à la présente délibération, l'attribution d'une subvention d'un montant total de 159.621 € à la copropriété Bois du Vert Galant UNITE II située 1/23 allée Jean-Baptiste du Cerceau et 13/17 avenue Pierre Brossolette à Tremblay-en-France.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention à signer avec la copropriété susvisée, représentée par son syndic, le Cabinet FONCIA GIEP sis 409 place Gustave Courbet – La Closerie du Mont-d'Est à NOISY-LE-GRAND (93194).

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation de la convention d'aide à la résidentialisation à passer avec la copropriété Les Charmes Unité 4

ARTICLE 1.

VOTE, sous réserve des conditions fixées dans la convention annexée à la présente délibération, l'attribution d'une subvention d'un montant total de 92 231 € à la copropriété UNITE IV située 4/6/8 rue Olivier de Serres, 4/6 allée Jacques Callot et 3/5/7/9/11 rue Pierre Brossolette à Tremblay-en-France (93290).

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention à signer avec la copropriété susvisée, représentée par son syndic, le Cabinet FONCIA LACOMBE sis 2/4 boulevard de la Gare à SAINT GRATIEN (95210).

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'une demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain (FIM)

ARTICLE 1.

APPROUVE le projet de raccordement du groupe scolaire Langevin/Rosenberg situé rue Bullant à Tremblay-en-France, soit 5 425m² SHON, au réseau de chauffage urbain géothermique, pour un montant prévisionnel de 157 187 euros HT.

ARTICLE 2.

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain (FIM) pour un montant estimé de 62 875 € HT, soit 40% du montant HT.

ARTICLE 3.

DIT que cette demande de subvention répondra aux critères exigés par la Métropole du Grand Paris à savoir :

- concerner des opérations qui relèvent des compétences et des priorités affichées de la Métropole du Grand Paris, soit le développement durable et le développement économique ;
- ne pas dépasser 50 % du montant hors taxes du projet ;
- aucun commencement d'exécution avant la réception du dossier complet par la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à solliciter ladite subvention auprès de la Métropole du Grand Paris

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'une convention financière de travaux d'aménagement du chemin du Loup à signer entre la commune de Tremblay-en-France et la commune de Villepinte (tronçon compris entre l'avenue Charles de Gaulle à Villepinte et la RD 115 route des Petits Ponts)

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention financière relative aux travaux d'aménagement du Chemin du Loup à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et la Commune de Villepinte (tronçon compris entre l'avenue Charles de Gaulle à Villepinte, et la RD 115 Route des Petits Ponts à Tremblay-en-France).

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Acquisition d'un terrain cadastré AN84 sis 15 rue d'Anjou

ARTICLE 1.

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AN84 sise 15 rue d'Anjou 93290 Tremblay-en-France d'une contenance de 515 m², auprès de Monsieur et Madame DUBOIS.

ARTICLE 2.

AJOUTE que l'acquisition du terrain bâti cadastré AN84 intervient pour un montant total de 352 000 euros TTC (trois cent cinquante-deux mille euros).

ARTICLE 4.

PRECISE qu'une fois cette acquisition régularisée, la Commune pourra autoriser la mise à disposition de ce bien à Monsieur et Madame DUBOIS par une convention précaire et révocable moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation mensuelle, le temps pour ces derniers de pouvoir se reloger.

ARTICLE 5.

AUTORISE Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Révision des conditions de vente d'un terrain de 3 169 m² contiguë au cinéma Jacques Tati à la SEMIPFA

ARTICLE 1.

APPROUVE la cession d'une emprise foncière d'un seul tenant, d'une contenance de 3 169 m², regroupant les 4 parcelles AR600 (850 m²), AR708 (935 m²), AR709 (952 m²), AR602 (432 m²), auprès de la Société d'Economie Mixte Intercommunale des Pays de France et de l'Aulnoye (SEMIPFA), dont le siège se situe 78 rue Ronsard 93290 Tremblay-en-France, ou à toute autre société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet, aux conditions financières de la promesse de vente conclue entre les parties le 8 décembre 2016, diminuées de la somme de 225 000 euros Hors Taxes, en contrepartie des surcoûts d'infrastructures assumés par ladite société.

ARTICLE 2.

AJOUTE que le nouveau prix de vente du terrain de 3 169 m², regroupant les 4 parcelles AR600 (850 m²), AR708 (935 m²), AR709 (952 m²), AR602 (432 m²) s'établit désormais à 2 030 000 euros Hors Taxes (deux millions trente mille euros).

ARTICLE 3.

PRECISE que l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 5.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Estivale Tremblaysienne 2017 - Recrutements et rémunération des animateurs

ARTICLE 1.

AUTORISE le recrutement d'animateurs pour assurer l'animation de l'estivale Tremblaysienne pour la période du 20 juillet au 13 août 2017.

ARTICLE 2.

FIXE le nombre d'heures sur ladite période à 119 heures maximum.

ARTICLE 3.

FIXE le taux de rémunération des animateurs ainsi recrutés à 14 euros brut de l'heure.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Approbation d'une tarification exceptionnelle à la piscine Auguste Delaune en période de canicule

ARTICLE 1.

APPROUVE la mise en place d'un tarif d'entrée à la piscine Auguste Delaune d'un euro symbolique en cas de déclenchement au plan départemental du niveau 3 du plan canicule.

ARTICLE 2.

PRÉCISE que ce tarif unique concerne uniquement les personnes résidentes sur le territoire de la commune de Tremblay-en-France.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

Vote d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à la Caisse Générale des Dépôts du Portugal, en aide aux sinistrés des incendies au Portugal

ARTICLE 1.

VOTE une subvention de 10 000 euros à la Caisse Générale des Dépôts du Portugal (Caixa Geral de depositos) pour soutenir son action auprès des sinistrés des incendies de la région de Leira.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 34 voix POUR

La séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire de séance : Monsieur El Madani ARDJOUNE, Adjoint au Maire

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 05/07/2017.

**Pour le Maire et par délégation,
La directrice générale adjointe des services,**

Carmen DIAZ.